

Lettre de mission du Conseil de développement sur la révision du Schéma directeur des Énergies – juin 2022

Par délibération du 4 février 2022, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a décidé de réviser son Schéma Directeur des Énergies (SDE) afin d'adapter sa stratégie « 100% renouvelables et neutralité carbone en 2050 ».

Adopté en 2019, le SDE prévoit de contribuer à l'objectif de neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050 en agissant, d'une part, sur la production locale d'énergie renouvelable et de récupération et d'autre part sur la maîtrise et la réduction de la consommation énergétique locale. Précisément, l'objectif du SDE est de réduire de 50% les consommations énergétiques sur le territoire et d'arriver à un mix énergétique local avec 100% d'énergies renouvelables et de récupération dont la moitié est produite localement d'ici 2050.

Cette révision s'impose notamment par l'évolution des hypothèses de développement de la géothermie profonde aujourd'hui remis en cause suite aux épisodes sismiques survenus fin 2020. Les conséquences de la guerre en Ukraine sur les sources d'approvisionnement énergétique confirment la nécessité de cette transition et l'importance de cette révision.

Celle-ci se déroulera en 3 phases :

- 1) diagnostic et recensement des potentiels énergétiques du territoire,
- 2) projections à l'horizon 2030/2050 et proposition de scénarii d'organisation des réseaux de distribution collective,
- 3) définition d'une stratégie opérationnelle.

Par ailleurs, l'Eurométropole a souhaité que cette révision se fasse dans un cadre partenarial et en associant toutes les parties prenantes¹. Elle affirme la nécessité de « partager les enjeux du territoire, les solutions possibles et leurs implications et ainsi rendre accessibles des sujets très techniques jusqu'alors débattus entre experts, intégrer les usages et les évolutions des modes de vie, favoriser le consensus et l'acceptabilité, appeler l'implication du grand nombre dans la réussite de la transition ».

Ainsi, en tant « qu'espace d'information, de formation et d'apprentissage pour tous les citoyens eurométropolitains et de ressource pour le débat public »², le Conseil de développement, qui en 2016 a rendu un avis sur le thème de la transition énergétique³, est sollicité pour éclairer les arbitrages qu'auront à rendre les élus.

Le Conseil de développement est invité à :

- s'interroger sur les conditions acceptables permettant de réduire les consommations énergétiques sur notre territoire dans une perspective d'efficacité et de sobriété énergétique (réduction de 50% des consommations énergétiques à l'horizon 2050),
- stimuler l'engagement citoyen pour réduire la consommation énergétique,
- apprécier les avantages, les inconvénients et l'acceptabilité sociale des différents choix énergétiques possibles pour la production locale et la distribution énergétique du point de vue des citoyens de la métropole.

¹ Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 4 février 2022 N°E-2021-1826.

² Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 18 décembre 2020 N°E-2020-1048.

³ Avis du Conseil de développement « Favoriser la transition énergétique sur l'EMS par l'engagement citoyen », remis au Conseil de l'Eurométropole en décembre 2016.

Afin que le Conseil de l'Eurométropole puisse en tenir compte dans sa révision finale du Schéma Directeur des Énergies prévue à l'automne 2023, les contributions du Conseil de développement seront rendues au fur et à mesure de ses travaux et au plus tard en juin 2023.